



Installation automatique d'extinction eau - Sprinklage - NBN EN 12845

L'incendie reste un phénomène extrêmement difficile à maîtriser en raison de son comportement imprévisible et de sa vitesse de propagation. Même dans les bâtiments modernes, équipés de mesures de protection passives (compartimentage RF, réaction au feu des matériaux...), il est indispensable de mettre en place des solutions actives pour intervenir rapidement et limiter les dégâts. Les systèmes sprinklers constituent l'une des mesures les plus efficaces : ils détectent et contrôlent le feu dès son apparition, réduisant considérablement les risques pour les personnes et les biens.

Un contrôle des installations sprinklers, conformément à la norme NBN EN 12845 et à la réglementation en vigueur, est essentiel pour garantir leur fiabilité et leur efficacité, notamment dans les hôtels, lieux publics, parkings, bâtiments industriels ou encore centres commerciaux.

Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

Lors d'un contrôle de sprinklage, nous nous assurons que votre installation respecte les exigences de la norme NBN EN 12845.

Ce contrôle comprend:

- la vérification des supports et fixations du réseau pour garantir sa stabilité
- l'examen des zones de risques afin de confirmer que la couverture est adéquate.
- la teste du fonctionnement des systèmes d'alarme et de signalisation pour assurer une détection et une communication efficaces en cas d'incendie.
- l'analyse du dossier technique, incluant les plans, les calculs hydrauliques et le registre d'entretien, afin de garantir la conformité et la traçabilité de votre installation.

Législation

En Belgique, les installations sprinklers sont régies par des normes européennes et prescriptions fédérales. La référence principale est la **NBN EN 12845 (2015) + A1 (2020)**, qui définit les exigences pour la conception, l'installation et la maintenance des systèmes d'extinction automatique du type sprinkler.

Les normes de base pour la prévention incendie imposent des exigences spécifiques pour les systèmes sprinklers. Elle définit les prescriptions minimales en matière de conception, d'installation et de maintenance, conformément à la norme NBN EN 12845. Ces règles garantissent une couverture adaptée aux zones à risque, une alimentation en eau fiable et des essais réguliers pour assurer la performance du système. L'évolution des bâtiments et l'essor des véhicules électriques dans les parkings renforcent ces exigences.

Afin de garantir l'intégrité du système, un contrôle périodique, par un organisme agréé, est obligatoire au moins une fois par an ou tous les 6 mois selon les compagnies d'assurance

Préparation du contrôle

Afin de garantir un contrôle efficace et éviter des interruptions :

- **Accessibilité des installations :** Assurer l'accès aux locaux techniques, poste de contrôle, réservoir et locaux protégés
- **Documentation à fournir :** Plans d'implantation du réseau sprinkler et les notes de calculs ET registre d'entretien avec les interventions précédentes.
- **Préparation des essais :**
 - Prévoir un point de rejet pour l'eau lors des tests de débit.
 - Informez le personnel et planifiez les essais pour éviter les interruptions.
 - Prévoir la présence d'un responsable technique pour accompagner notre agent et répondre aux questions.
 - Informez également le personnel.
 - Informez les services de prévention sur place ou les éventuels reports d'info en externe.